



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉFENSE DES PRODUITS DU TERROIR

Lancement d'une collaboration entre le Gruyère AOP et Terravin

Le Département de l'économie et du sport a proposé d'élaborer un projet de promotion conjointe des chasselas porteurs de la marque de qualité Terravin et le Gruyère AOP. Une démarche de collaboration visant à développer une synergie promotionnelle de grande ampleur est ainsi initiée entre ces deux importants vecteurs de qualité du patrimoine romand des terroirs. Il s'agira de la plus ambitieuse campagne de promotion jamais mise en place par le Canton.

Au moment de reconduire la subvention cantonale à Terravin - 150'000 francs par an sur une période de cinq ans - le chef du Département de l'économie et du sport (DECS) a subordonné l'octroi de cette aide à la création de nouvelles synergies. Il a ainsi demandé aux responsables de cette marque de qualité vaudoise renommée d'entreprendre un rapprochement avec le Gruyère AOP. Une telle démarche de collaboration, visant à une approche promotionnelle conjointe et complémentaire, est saluée par ces deux acteurs. Ses contours précis seront arrêtés d'ici la fin de l'année. Une réallocation des moyens permettra de dégager un montant de 1,5 million de francs sur cinq ans, correspondant à 150'000 francs par partenaire et par année.

Un peu plus de 200 producteurs-encaveurs vaudois ont obtenu le label Terravin, une distinction de qualité accordée sur la base d'une dégustation effectuée par un jury professionnel neutre. Terravin fête cette année ses cinquante ans d'existence au service du vin vaudois. La mention Gruyère AOP répond à un cahier des charges exigeant. Elle est délivrée au terme d'une taxation indépendante de chaque lot élaboré. Avec 9000 tonnes de production annuelle, 44 fromageries villageoise, 20 chaudières d'alpage et quelque 800 producteurs de lait, le Gruyère est l'un des piliers de la filière agricole du canton de Vaud.

Le Département de l'économie et du sport voit dans l'amorce de cette collaboration la mise en parallèle de deux approches qualitatives similaires et convergentes dans un esprit de bénéfice réciproque. L'objectif visé est de renforcer la communication

entourant la patrimonialité des produits du terroir, en particulier à l'adresse des consommateurs indigènes, alémaniques principalement, en profitant des atouts individuels de grands vins et d'un fromage de haute tradition tout en capitalisant sur leur complémentarité gustative.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juin 2013

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Pierre Monachon, président de la marque de qualité Terravin, 021 946 15 97 Philippe Bardet, directeur de l'Interprofession du Gruyère AOP 079 317 82 61